

COMMISSION CHAMPIONNATS SENIORS

Réunion du 16 mars 2022

Présents : MM FOURE – NOTEL – POLET – SINOQUET – WARME

Excusés : MM CRESSON – PATTE

REFONTE DE LA PYRAMIDE DES COMPETITIONS SENIORS

Lors de la réunion de Bureau du District du 7 mai 2020, il avait été entériné la situation suivante pour la saison 2021/2022 :

- D1 à 24 équipes (2 groupes de 12 équipes)
- D2 à 30 équipes (3 groupes de 10 équipes)
- D3 à 40 équipes (4 groupes de 10 équipes)
- D4 à 50 équipes (5 groupes de 10 équipes)
- D5 à 60 équipes (6 groupes de 10 équipes)
- D6 à X équipes (X groupes de 10 équipes)

Les procès verbaux du COMEX des 6 mai 2021 et 4 juin 2021 indiquaient qu'il fallait repousser d'une saison cette pyramide des compétitions soit une mise en œuvre à la fin de la saison 2021/2022, qui après décision du Comité de Direction de l'instance concernée, soit un retour à la structure initiale des championnats en 2022/2023.

La commission des Championnats Seniors propose donc :

- **la mise en œuvre de cette nouvelle pyramide à l'issue de la saison 2021/2022**
- **l'application des différents statuts (Arbitrage – Educateur – Obligation des clubs en matière d'équipes de jeunes) pour la saison 2022/2023**

La commission rappelle aux clubs qu'il sera appliqué les 3 statuts (Arbitrage – Educateur – Obligation des clubs en matière d'équipes de jeunes) à l'issue de la saison 2021/2022

Prochaine réunion : sur invitation

Le Président
P. FOURE

Le Secrétaire de séance
JM WARME